

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2023** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SERVICES EXTÉRIEURS**
  - 2.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, soit celle de la compagnie Construction Encore au montant de 2 850 000 \$ plus les taxes applicables
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**23-05-36955** 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 23-05-36955**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**2. SERVICES EXTÉRIEURS**

**23-05-36956**

- 2.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉNOVATION DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION ENCORE AU MONTANT DE 2 850 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 23-05-36956**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 25 avril 2023 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Construction Encore	2 850 000,00 \$
Conceptions Desrosiers inc.	2 873 960,18 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Architecte Design d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Encore au montant total de 2 850 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la rénovation du Pavillon des arts et de la culture soit celle de la compagnie Construction Encore au montant 2 850 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-197 (2023), poste budgétaire numéro 22-901-97-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**23-05-36957**

**4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 23-05-36957**

L'ordre du jour étant épuisé;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**